

CHARTRE INTERNET DU COLLÈGE SAINT-THOMAS

La charte a pour objet de définir les modalités et les conditions d'utilisation des accès à Internet. Elle délimite les droits et permet de s'engager la responsabilité de chacun. La charte s'adresse à tous les membres de la communauté éducative. Elle se réfère à quatre Lois : Loi d'orientation sur l'éducation (10 juillet 1989) Loi sur la liberté de la presse (29 juillet 1981) Loi informatique et libertés (6 janvier 1978) Loi sur la communication audiovisuelle (29 juillet 1992, modifiée en 1986).

RÈGLES GÉNÉRALES

1- Chaque utilisateur doit utiliser son compte et son mot de passe (attribués par l'établissement) et s'engage à ne pas le communiquer à ses camarades.

2- Tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail. S'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur ultérieur sur le poste.

3- L'utilisation d'Internet peut avoir lieu au CDI avec l'accord du professeur documentaliste ou en salle informatique avec la présence et l'accord d'un professeur.

4- Au CDI, la recherche sur Internet est précédée d'une recherche parmi les ressources propres au CDI (recherche documentaire avec BCDI, pour les documents « papier », recherche sur CD-Rom).

5- L'usage du réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation Nationale. Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, respect des valeurs humaines et sociales. Ainsi, sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur. De plus, l'utilisateur n'a pas un accès autorisé à la messagerie personnelle, ni aux sites de « chat » au sein de l'établissement scolaire. D'une façon générale, les points de consultation d'Internet de l'établissement ne sont pas, pour les utilisateurs, un moyen de se procurer ou de participer à des jeux, des activités commerciales ou toute autre activité en contradiction avec la législation. L'impression de documents ne peut se faire qu'avec l'autorisation du professeur présent. Celle-ci doit être limitée. L'utilisateur doit avoir sélectionné l'information avant d'imprimer. Le collège se réserve le droit de contrôler les sites visités par les utilisateurs pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services restent conformes aux objectifs cités précédemment. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), _____, m'engage à respecter les règles d'utilisation d'Internet suivantes :

1- Respect des autres

Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers des autres. Ne pas utiliser le mot de passe d'un autre.

2- Respect du matériel

Chaque utilisateur s'engage à - Prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition ; - Ne pas modifier les configurations du système, le bureau, les répertoires et les fichiers ; - Ne pas enregistrer de fichiers sur le disque dur sans autorisation ; - Ne pas télécharger de fichiers ; - Ne pas utiliser de disquettes, CD-Rom, clé USB extérieurs au collège ; - Demander l'autorisation avant d'imprimer et limiter les impressions ; - Avertir le professeur en cas de problèmes.

3- Respect du droit d'auteur

Le respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre

de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie ...) doit respecter les droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits.

4- Respect des valeurs humaines et sociales et respect des droits de la personne

Respecter la vie d'autrui ; pas de diffamation ni d'injures.

5- Se conformer aux instructions des responsables

L'utilisateur accepte également que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non-conforme à son objectif pédagogique et éducatif. Sanctions La charte ne se substituant pas au Règlement Intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Date et signature de l'utilisateur :

"Lu et approuvé"

Date et signature des parents ou du responsable légal :

"Lu et approuvé"